

L'an deux mil quatorze le 24 Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

#### ORDRE DU JOUR

- Affectation du résultat de l'exercice financier 2013
- Vote du taux des 3 taxes communales
- Vote du budget primitif 2014
- Vote des subventions
- Liste exhaustive des dépenses autorisées par le Conseil Municipal pour les articles 6232 (fêtes et cérémonies) et 625 (déplacements, missions et réceptions) du budget communal
- Secrétariat de Mairie – temps de travail – suite avis C.T.P. : fermeture du poste de 5h/semaine et création poste similaire à 13h/semaine
- Mise en place commission communale des impôts directs
- Nomination d'un membre du Conseil dans les commissions communales
- Election d'un délégué suppléant au SIVOS « abc »
- Questions diverses

#### Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN – M. Michel LEGRAND – Mme Jacqueline LEMARQUAND – M. Daniel VAUVERT – Mme Annick PLOUHINEC – Mme Laurence GRENEU – M. Alain BRILLAND – Mme Virginie MAILLARD – M. Alain BALLAY - Mme Marie-Claire LETOUZE – Mme Christelle LEPETIT – M. Samuel MARIE – Mme Laurence RONCO - M. DEVAUX Patrick - Mme Sylvie ROSELLO ayant donné procuration à M. GAUQUELIN est arrivée après le vote du budget primitif .

Absent : M. Daniel VAUVERT ayant donné procuration à M. Michel LEGRAND.

Secrétaire : M. Samuel MARIE

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Il informe le Conseil municipal de la démission de M. PERRELLE Frédéric remplacé par M. DEVAUX Patrick. Il demande l'avis du conseil sur le compte-rendu de la séance du 10/04/2014.

Deux observations sont faites au sujet de ce compte-rendu :

-Souhait que soit indiqué en clair le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints, (1634,63€/mois pour le maire et 627,24€/mois pour chaque adjoint x 4 soit 4143.49€/mois au total), que ces indemnités ont été votées au taux maximal de leur possibilité (strate modulable comprise entre 1001 habitants et 3499 habitants) sachant que le taux retenu aurait pu être inférieur.

- Souhait que le nom des 3 votes contre, soit indiqué :

Mme LEPETIT, M. MARIE, Mme RONCO.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT FINANCIER DE L'EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement de l'exercice 2013, soit 162 323.19 € comme suit :

Fonctionnement :

002 -excédent antérieur reporté : 162 323.19 €

Accord à l'unanimité.

## **VOTE DES TAUX 2014 DES 3 TAXES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité les taux 2014 des 3 taxes tels qu'ils figurent sur l'Etat 1259, inchangés par rapport à 2013, à savoir :

TAXE D'HABITATION.....	9.95 %
TAXE FONCIERE (bâti).....	22.80 %
TAXE FONCIERE (non bâti).....	37.51 %

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil Municipal vote par 12 voix contre 3 (Mme LEPETIT, M MARIE, Mme. RONCO) le Budget Primitif 2014 équilibré en recettes et dépenses à :

### **Section d'INVESTISSEMENT**

Recettes	161 127.69 €
Dépenses	161 127.69 €

### **Section de FONCTIONNEMENT**

Recettes	586 233.19 €
Dépenses	586 233.19 €

Il est à noter :

- Section de fonctionnement :

Une hausse de la participation financière au S.I.V.O.S. :

En 2014 : 1282 €/élève x 116 élèves

Prévu pour 2015 : 1453€/élève suite à la réforme des rythmes scolaires.

- Section d'investissement :

Peu de recettes : récupération de TVA de la construction de la cantine, et report 2013.

## **VOTE DES SUBVENTIONS**

Le maire rappelle le montant des subventions allouées en 2013 et communique les demandes de subventions 2014.

### **Sont attribuées les subventions suivantes :**

- Football Club de BASLY = 570 euros (unanimité)
- Union Sportive Thaon / Le Fresne Camilly (24 licenciés de Basly) = 500 euros (13 voix et 2 abstentions)
- Collège Quintefeuille – Courseulles = 50 euros (11 voix pour, 3 contre, 1 abstention)
- Comité Juno = 150 euros (unanimité)
- West Lake Brother Souvenir = 100 euros (13 voix pour, 1 contre, 1 abstention)

**Sera revue** en cours d'année la question d'une subvention à l'association « Le temps des Loisirs »

### **Est refusé l'octroi de subvention 2014 à :**

- Chambre des métiers et artisanat,
- C.F.A. (apprenti)
- Rétro moto-club de la Côte de Nacre
- Association des paralysés de France
- Restos du cœur (vu épicerie sociale existante à Douvres)
- AFSEP (sclérose en plaques)

- Ligue contre le cancer
- Jardiniers de France
- Ligue de l'Enseignement
- AFM Téléthon

## **BUDGET COMMUNAL – ARTICLES 6232 et 625 – LISTE EXHAUSTIVE DES DEPENSES AUTORISEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le renforcement des contrôles comptables de l'administration des finances publiques locales pour un souci de transparence et d'honnêteté des comptes publics,

Vu la demande de la trésorerie de Courseulles sur mer en date du 1<sup>er</sup>/04/2014, d'obtenir une délibération du conseil municipal listant de façon exhaustive les dépenses autorisées pour les comptes 6232 (fêtes et cérémonies) et 625 (déplacements, missions et réceptions) ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les dépenses suivantes :

### **Article 6232 – fêtes et cérémonies :**

- bouquet de fleurs offert lors des mariages
- Vœux du maire : cocktail,
- chasse aux œufs de Pâques : confiseries et boissons,
- fête de la St. Georges : boissons et viennoiseries,
- célébrations commémoratives des 8 mai, 6 juin et 11 novembre (gerbes et vin d'honneur),
- la remise de récompenses aux jeunes diplômés scolaires (boissons et viennoiseries),
- le trophée pour le tournoi de tennis,
- l'arbre de Noël des enfants : spectacle, goûter, chocolats et livres,
- bibliothèque : pot annuel offert aux bénévoles (boissons, viennoiseries)
- moto-cross : achat de coupes,
- Westlake Brothers : rafraîchissements offerts lors de la marche de la paix

### **Article 625 – déplacements, missions et réceptions :**

- 70<sup>e</sup> anniversaire du débarquement : buffet 40 sonneurs
- stages du personnel : frais de déplacements

## **SECRETARIAT DE MAIRIE – 2<sup>e</sup> POSTE / SUPPRESSION DU POSTE DE 5H/SEMAINE ET CREATION D’UN POSTE DE 13H/SEMAINE**

Le Maire rappelle à l’assemblée :

. Que le secrétariat de mairie est actuellement composé de 2 emplois administratifs : 1 poste à temps complet 35h/semaine et un poste secondaire à 5h/semaine.

. Il rappelle la délibération du 27/02/2014 approuvant l’augmentation de 8h/semaine du temps de travail du 2<sup>e</sup> poste administratif de secrétariat de mairie compte-tenu des besoins du service vu l’augmentation du nombre d’habitants et vu l’accord de l’Intéressée, sous réserve de l’accord du Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

.Il rappelle l’article 34 de la loi du 26/01/1984 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par le conseil municipal.

Vu l’avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 15/04/2014, le Maire propose la suppression du poste actuel de secrétaire de mairie secondaire de 5h/semaine et la création d’un poste de secrétaire de mairie secondaire de 13h/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de supprimer le poste de secrétaire de mairie 5 h/semaine et de créer un poste de secrétaire de mairie 13h/semaine, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014, les crédits nécessaires étant inscrits au chapitre 64 du budget 2014.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Maire expose la nécessité de proposer 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) à la D.R.F.I.P. (direction régionale des finances publiques) étant entendu que 6 personnes titulaires et 6 suppléants seulement seront retenues par la DRFIP et siègeront en commission.

Le conseil municipal dresse une liste de noms qui s’avère en nombre insuffisant. De ce fait cela sera définitivement arrêté par le Conseil à la prochaine séance.

## **ELECTION D’UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIVOS**

M.GAUQUELIN est nommé à l’unanimité délégué suppléant au S.I.V.O.S. en remplacement de M. PERRELLE démissionnaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**1-APE :** demande d’autorisation d’utiliser le stade de football pour une foire au grenier les 17 et 18/05/2014 – accord à l’unanimité.

**2- SIART :** Le maire informe de l'élection de M. Denis PENVERN président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de THAON.

**3- INFORMATION DU MAIRE :** possibilité auprès de l'Amicale des Maires de participer au Conseil National d'Evaluation des Normes applicables aux collectivités territoriales et de se porter candidat.

**4- DEMANDE DE Mme. LEPETIT :** de connaître le résultat des élections à la Communauté de Communes Cœur de Nacre et au Syndicat Intercommunal Scolaire.

**C.D.C. Cœur de Nacre :** Président F. JOUY, 7 Vice-Présidents (dans l'ordre de leur élection) : C.VASSE, JP LOUSSOT, C.FRUGERE, P.LERMINE, Y.GAUQUELIN, JL.GUILLOUARD, JP DUCOULOMBIER.

**S.I.V.O.S. :** Président M. LE BRET Patrick et 3 Vice-présidents : S.LANGLOIS, J.LEMARQUAND, S.LEVILLAIN.

**5- S.I.A.E.P. :**M.LEGRAND informe de l'élection de la nouvelle assemblée du S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Eaux de la Source de Thaon) : Président JC LECLERE, 2 Vice-présidents : D.PENVERN et P.LE BRET.

**6-M.LEGRAND** informe :

- de la réparation du toit de la cantine scolaire de Basly pendant les vacances scolaires de Pâques. Le revêtement intérieur sera remplacé, quant à lui, durant les grandes vacances d'été.

- d'une réunion préparatoire avec le SDEC le 6 mai à 10h.30 en mairie pour l'effacement des réseaux rue Talbot et Route de Douvres.

**5- Mme PLOUHINEC :** informe de la réunion de la commission Sports et Loisirs le lundi 29 avril à 20h.30 et de la commission Information- communication prévue le lundi 19 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.